REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2023/162

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALEUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2212-5;

VU les pouvoirs de police du maire;

CONSIDERANT que l'état de l'église constitue un danger pour la sécurité des occupants et des paroissiens en l'espèce : le jeudi 21 septembre 2023 est survenu une chute soudaine et inexpliquée de pierres sur le parvis de la dite batisse ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de protéger et de sécuriser les lieux en ordonnant la fermeture provisoire de l'église locale.

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'église est provisoirement interdit au public et ce à compter de ce jour pour une durée indéterminée.

<u>Article 2</u>: La réouverture du lieu de culte ne pourra intervenir qu'après une inspection du bâtiment par un organisme agréé.

<u>Article 3</u>: Des barrières de police pour matérialiser la zone potentiellement dangereuse seront installées.

<u>Article 4</u>: Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur sur place et en mairie.

<u>Article 4</u>: La présente décision peut faire l'objet, à compter de sa publication, d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens soit à compter de la réception de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux ou soit à compter de l'expiration du délai de 2 mois après la formulation du recours gracieux. En effet, le silence garder de la commune pendant 2 mois équivaut à un rejet implicite de la demande.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme à Amiens.
- Monsieur le Préfet de la Somme à Amiens,
- La Paroisse de la Paix (paroissedelapaix@wanadoo.fr)
- Messieurs les policiers municipaux de Saleux.

Fait à Saleux, le 22 septembre 2023

Le Maire, Isabelle RAMBOUR

- Affiché le 22 septembre 2023.